

Évolution ou Révolution ?

Sept femmes ont remis au nonce un dossier où elles exposent chacune la fonction à laquelle elles postulent (nonce, évêque, curé !...) et le type de service qu'elles prétendent être en droit d'assumer...

Publié le 30 août 2020 · 15 min de lecture



Le 21 mai 2020, Anne Soupa, théologienne et bibliste progressiste de 73 ans, annonçait sa candidature à la succession du cardinal Barbarin pour provoquer une prise de conscience devant l'invisibilité des femmes dans l'Église.

Le 21 mai 2020, Anne Soupa, théologienne et bibliste progressiste de 73 ans, annonçait sa candidature à la succession du cardinal Barbarin pour provoquer une prise de conscience devant l'invisibilité des femmes dans l'Église. Anne Soupa est connue pour son militantisme féministe dans l'Église. En 2008, suite aux propos déplacés du cardinal Vingt-Trois (« *le tout ce n'est pas d'a-*

voir une jupe, c'est d'avoir quelque chose dans la tête »), elle avait fondé avec Christine Pedotti le Comité de la jupe dont le but principal était de « promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la gouvernance des communautés religieuses, en particulier au sein de l'Église catholique. »

Son appel en mai 2020 à « toutes les femmes bridées à candidater partout où elles se sentent appelées » fut suivi ce 22 juillet, par la création du collectif *Toutes apôtres !*. En postulant à des fonctions réservées aux clercs par le droit canon, sept femmes, se revendiquant – très modestement – de « la place de Marie- Madeleine », remirent au nonce un dossier personnel où après une profession de foi, elles exposaient chacune la fonction à laquelle elles postulaient (nonce, évêque, curé !...) et le type de service qu'elles prétendaient être en droit d'assumer.

Notons parmi ces sept candidates féministes aux profils très divers, une femme divorcée, mère et grand mère, appelée à la prédication, une spécialiste de l'intelligence émotionnelle et du management positif, appelée à être diacre tout comme cette massothérapeute, « assignée homme à sa naissance » ... Sans oublier la femme déjà prêtre (?) candidate à devenir curé... Faut-il considérer la démarche d'Anne Soupa comme une autre provocation qu'il faut ignorer ? De fait, cette initiative n'a suscité jusque-là aucune réaction de la part des autorités ecclésiastiques. Seule la réponse de Sandra Bureau, professeur du séminaire Saint-Irénée de Lyon, publiée fin juin dans une tribune du Figaro s'inscrit en faux avec l'hyper médiatisation de ces candidatures : « Il faut avoir plus de goût pour la polémique que pour la vérité, et somme toute peu de culture chrétienne pour se laisser prendre à l'argumentation de Mme Soupa... Si le droit affirme que seul un homme (vir) peut être ordonné, c'est parce que Dieu, en son Fils, s'est fait homme, parce qu'il a épousé une humanité singulière, masculine (vir). Ni l'Église, ni son droit, ne sont au-dessus de ce que Dieu veut et fait, et ce faisant de ce qu'il nous dit qu'il est et de ce qu'il nous dit que nous sommes... si "les femmes ne peuvent être prêtres" ce n'est pas une déconsidération de la femme, c'est peut-être même sa considération la plus haute, en ne voulant pas faire des femmes ce qu'elles ne sont pas, des hommes – contrairement à notre civilisation occidentale qui ne voit l'avènement de la femme que dans son égalité pour ne pas dire sa confusion avec l'homme. »

Pour mieux connaître les intentions d'Anne Soupa, nous utiliserons les documents suivants : la déclaration de 2018 à l'occasion des 10 ans du comité de la jupe, la candidature d'Anne Soupa de mai 2020 à la succession du Cardinal Barbarin, l'explication de la première célébration du dit comité en juin 2020, et le communiqué du collectif *toutes apôtres !* de juillet 2020.

Une histoire nouvelle

Si les revendications féministes ne sont pas nouvelles, jusqu'à Pie XII, elles ne trouvaient pas d'écho dans l'Église. Pourquoi ? Simple conservatisme, selon Anne Soupa. Non, l'ecclésiologie traditionnelle était ferme dans ses principes. Si Anne Soupa peut aujourd'hui se permettre un tel coup d'éclat, c'est parce la nouvelle Église, dans sa folie de vivre à l'unisson avec la société, a adopté la sémantique propre au féminisme, et s'est habituée à dénigrer sa propre histoire. Il y a cependant des actes de magistère récents ; il faut les rappeler car seuls ils sont l'Autorité, et seuls, ils disent, non pas l'opinion d'untel, mais la pensée et la discipline de l'Église.

- 1976. Déclaration *Inter insigniores* de la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF) à qui

Paul VI a demandé de clarifier ce point : l'Église ne se considère pas autorisée à admettre les femmes à l'ordination sacerdotale.

- 1988. Lettre apostolique *Mulieris dignitatem*. Pour Jean-Paul II, en n'appelant que des hommes à être ses Apôtres, le Christ a agi d'une manière totalement libre et souveraine. Il l'a fait dans la liberté même avec laquelle il a mis en valeur la dignité et la vocation de la femme...
- 1994. Lettre *Ordinatio sacerdotalis*. Pour Jean-Paul II, la doctrine qui exclut la femme du sacerdoce réclame un assentiment définitif des fidèles.
- 2004. L'instruction *Redemptionis sacramentum* argumente l'assignation de la prédication au seul sacerdoce ordonné.
- 2018. Une note de la CDF réitère la doctrine de l'Église placée sous le signe de l'infaillibilité du magistère.

Une faiblesse tyrannique acceptée

Une telle multiplication de rappels devrait nous rassurer, sauf que pour une personne comme Anne Soupa, influenceuse et militante convaincue, ces défenses n'en sont pas. N'est-elle pas théologienne ? En révisionniste de la discipline catholique, elle est décidée à opérer non pas une réforme mais la « révolution copernicienne » de l'Église. Portée par la mode et tirant sa force des faiblesses de l'Église actuelle, elle crée des associations, fait des conférences, fédère autour de sa cause les contraires... peu importe, il suffit à chacun « de mettre en partage ses idées ».

En abordant le « problème et le rôle » du laïc dans l'Église (*Lumen gentium*), Vatican II développait la doctrine du sacerdoce universel des baptisés et ouvrait inévitablement le problème de la place des femmes. L'argumentation de Paul VI et Jean-Paul II pour rappeler l'impossibilité d'ordonner des femmes est elle-même en rupture avec le langage antérieur : en effet la raison principale pour laquelle la discipline antérieure refusait le sacerdoce aux femmes était que l'institution divine du Christ, donc le droit positif révélé, était conforme au droit naturel (tel que Dieu avait voulu que l'homme et la femme soit dans la création, d'un point de vue politique et domestique). Paul VI et Jean-Paul II en faisant volontairement abstraction de ce droit naturel, ne donnent comme argument que l'institution divine... ce qu'Anne Soupa n'a pas de mal à comprendre comme une simple convenance « utile à l'Église ».

Convaincue de devoir reprendre la sémantique des militants féministes, l'Église en a adopté les problématiques. C'est ainsi que l'élévation de grandes saintes à la dignité de docteur de l'Église fut comprise comme un effort de parité. Et cela mit un peu plus de confusion sur la notion d'enseignement dans l'Église. Seul le sacerdoce donne le triple pouvoir pour les fonctions sacrées du culte, les fonctions d'enseignement, et celles du gouvernement... le sacerdoce est une charge qui donne autorité, et cela est de droit divin.

La porte est ouverte

Effort de parité ou conséquence de la démographie des fidèles ? de nombreux postes dans l'Église, de la simple gestion administrative aux postes jusqu'alors réservés aux clercs, sont

confiés aux femmes. Ainsi dans les conseils paroissiaux ou diocésains, les femmes sont majoritaires. Sans doute, l'Église peut confier des pouvoirs de droit ecclésiastique à des femmes, comme aux supérieures de congrégations féminines, mais à la condition que la nature de ces pouvoirs résulte de décisions humaines ; mais dès que ce qui est gouverné est le corps mystique du Christ, ce pouvoir de droit divin ne peut être distinct du pouvoir sur le corps physique du Christ, que donne le sacrement de l'Ordre. Cette tendance est confirmée par la présence de femmes non consacrées dans les services du Saint-Siège. En 2008, Benoît XVI avait nommé 25 expertes ou auditrices pour assister au synode des évêques, sur un thème qui ne l'exigeait pas, la Parole de Dieu. Il en fut de même à la première session du synode sur la famille.

Cette pratique devenue habituelle affaiblit un peu plus les exigences canoniques. Que fait de plus un clerc qu'un laïc compétant dans les affaires liées au pouvoir de juridiction ? Matériellement rien, sauf que l'Église n'est pas une société naturelle et c'est toute la différence. Les rebondissements quant au diaconat féminin sont symptomatiques. Sortie de son tabou, l'éventualité de sa restauration bute encore sur la question de savoir si il y avait une ordination, comme pour les diacres, ou non. Mais *usquequo* ? La pratique de l'Église avait pourtant tranché, mais quand le « magistère » se fait fi de la tradition, il ne lui reste plus que de se prononcer avec autorité. La commission de 2016 qui s'était séparée sans position commune va être relancée... avec de nouveaux membres. « *Dans les faits, souligne un vicaire général, certaines femmes sont objectivement des diaconesses. Un jour, des évidences finissent par s'imposer et cela devrait bien trouver sa forme institutionnelle et liturgique* ». L'affaire est entendue mais déjà la solution ne satisfera pas.

La porte est ouverte. Les évêques amazoniens, lors du récent Synode, ont exprimé l'urgence de confier des ministères « *pour les hommes et les femmes de manière équitable* » au nom du sacerdoce des baptisés : ils n'avaient que quelques fuseaux horaires d'avance... en septembre dernier, le pape se dévoilait en évoquant, dans le dernier motu proprio sur la parole de Dieu, la nécessité de former certains fidèles à être de véritables annonciateurs de la Parole avec une préparation adéquate, comme cela se produit de manière désormais habituelle pour les acolytes ou les ministres extraordinaires de la communion. Veulent-elles vraiment être prêtres ? c'est plus subtile : faire comme les clercs, devenir calife à la place du calife n'est pas notre ambition ? En invoquant l'invisibilité des femmes dans l'Église et « *parce qu'à Lyon, quatre archevêques successifs, Mgrs Decourtray, Billé, Balland, Barbarin, ont failli dans leur tâche première de protéger leurs communautés des prédateurs, Anne Soupa entend redonner une légitimité au corps épiscopal... et redonner confiance aux « catholiques du diocèse de Lyon, laïcs et prêtres, qui aspirent tous à une parole vraie, libérée, dans une communauté soudée* ». Et cela, selon notre candidate, n'est possible que par l'ouverture de l'Église aux femmes... de quoi nous laisser sceptique !

La révolution en marche

Cherche-t-elle uniquement à participer au gouvernement de l'Église ? « *Gouverner un diocèse ne requiert d'être prêtre que parce que le droit canon en a décidé ainsi... Depuis la plus haute antiquité, l'évêque (l'« évêque ») est un surveillant, un protecteur qui observe et veille sur la cohésion et la rectitude doctrinale d'un ensemble de communautés* ». Elle veut plus, elle veut une église sans la hiérarchie établie par le Christ. Le « *tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Église* », doit

prendre en compte le sacerdoce commun des baptisés. Ne parlons plus d'Ordre dans l'Église, mais de ministères : ils sont « *un service, un appel de l'Esprit* ». L'église dont elle rêve n'est plus l'Église entité surnaturelle et royaume de la grâce, de droit divin, mais une église pneumatique (de *pneuma*, esprit), où seule l'inspiration de l'Esprit est le principe et où l'organisation est celle d'une ONG. Ainsi nos sept championnes justifient leur démarche par une motion de l'Esprit : « *en régime catholique, on ne candidate pas... on est appelé !* » En excluant les femmes, les clercs ont contredit l'Esprit ! « *l'obstacle à l'ouverture aux femmes, et plus largement aux non ordonné.e.s, n'est pas spirituel, il est politique et culturel* ».

« *Que nous nous considérions tous et toutes comme des célébrants, demande-t-elle lors de la première célébration du comité de la jupe... parce qu'il n'y a pas de président de cette célébration, parce que c'est l'assemblée qui célèbre toute entière* ». Le sacerdoce commun des baptisés valorisé par Vatican II lui permet de nier la réalité du sacerdoce institué par Notre-Seigneur lors de la dernière Cène : « *Les Douze compagnons de Jésus n'étaient pas prêtres, Pierre était même marié* ». Et reprenant les thèses révisionnistes du théologien Joseph Moingt, elle affirme qu'il n'y a pas de sacerdoce sacré avant le III^e siècle ! « *Quand on consulte les récits des origines chrétiennes, on n'observe aucune trace d'une distinction entre personnes consacrées et non consacrées ... Le cahier des charges d'une institution sacerdotale est vide... la fonctionnalité du sacerdoce est livrée à l'herméneutique de l'Église, qui la définit selon ses besoins* ».

Selon Anne Soupa, les clercs fondent leur autorité dans l'Église sur la culpabilité qu'ils mettent dans les esprits et leur « *grande fourberie* » fut de faire de l'eucharistie un sacrifice : « *Le prêtre prend ainsi une position d'intercesseur comme il l'était parfois dans le Premier Testament. Il règne sur le chœur, devenu son espace de médiation entre l'assemblée et Dieu... Il faut bien voir que, tout en visant à favoriser des vocations presbytérales, ces dispositions clivent en fonction de la « pureté ».* Le peuple, globalement, serait impur, les femmes encore davantage... »

Pour elle, il faut redonner à l'eucharistie son sens primitif : « *au premier siècle le repas du seigneur était une pratique domestique et laïque, puisque tout était laïc. Avoir mis la main sur l'eucharistie est une sorte de coup de force des clercs et aujourd'hui c'est une confiscation car ce bien appartient à tout le peuple de Dieu...* » L'eucharistie est « *la célébration de la résurrection, le mémorial du matin de Pâques* » et pour cela, il n'y a pas besoin d'ordre sacré : « *la résurrection donc la présence du Christ, n'apporte aucun bénéfice secondaire au corps des prêtres.* »

Une Église qui a perdu le surnaturel

Il y a plus que du féminisme dans la pensée d'Anne Soupa. En la lisant, on constate qu'elle ne fait aucun cas de l'ordre surnaturel. Comme une maladie auto-immune contre laquelle l'église actuelle ne peut rien, sa pensée est le produit d'études théologiques non catholiques, mais aussi le fruit de la nouvelle messe.

L'avilissement de l'Eucharistie, écrivait Romano Amerio, est le phénomène le plus marquant de l'Église contemporaine. C'est, en dernière analyse, l'effet de la perte de la foi à son caractère substantiel et objectif. Si l'Eucharistie n'est que célébration d'une mémoire... elle descend de son trône élevé et s'aligne sur les rites connus en ethnographie des religions, de repas sacré

pour s'identifier au dieu... il n'y a pas là ce qui est propre au mystère chrétien où Dieu est réellement présent et où on le prend.

Lors de la première célébration du comitè de la jupe, elle rappellera les deux principes de l'eucharistie : « *la libération de la servitude et la présence du ressuscité parmi nous* », en écoutant la parole de Dieu et en la mangeant : « *comme l'avait fait l'auteur du livre de l'apocalypse qui a mangé le petit livre et cette parole de Dieu sera notre nourriture.* »

Une dernière question : qui est cause de quoi ? Cette poussée paritaire n'est-elle qu'une résonance des problèmes sociétaux, ou ne serait-elle pas le nouveau cheval de Troie des ennemis de l'Église ? Le féminisme existe depuis les tricoteuses de la révolution : contre l'aristocratie et son hérédité masculine d'abord, contre la doctrine chrétienne de la faute originelle, ensuite. Est-ce une coïncidence si Anne Soupa fut reçue le 28 septembre dernier, à la faculté d'Aix-en-Provence par le Grand Collège des Rites écossais et le Grand Orient de France, en compagnie, entre autres, de Daniela Touati, rabbin libérale à Lyon, Cécile Plaa, pasteure de l'église protestante unie de France à Marseille et de Hédia Koju Ferjani, nonne bouddhiste de la tradition Zen Soto, sur le thème *Femmes en religion, religions de femme* ? Si la maçonnerie n'est pas féministe dans ses traditions et dans son histoire, les initiés savent attiser les flammes souterraines, et « contre l'infâme », tous les moyens de sape sont bons. Nos dignitaires actuels aiment jouer à s'approcher du foyer incandescent... le passé ne leur a-t-il pas suffi ? si le brasier prend, il débordera les propagateurs de ces idées libérales ; incapables d'agir ensuite si ce n'est pour maintenir leur préséance, ils seront anéantis par ce merveilleux enthousiasme.

Sortons des fausses problématiques : s'il n'y a plus de messe, ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de prêtre. C'est au contraire parce qu'il n'y a plus la messe de toujours ou qu'elle est soumise aux conditions modernes, qu'il n'y a plus de prêtre. Quant au féminisme, il est en fait un masculinisme, une volonté avérée de dénaturer toute masculinité...

A suivre...

Abbé Vincent Bélin

Source : L'Aigle de Lyon n°362

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/evolution-ou-revolution

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France